

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

**N° 2022-049**

#### **Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs – Approbation et autorisation de signer.**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 05 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

#### **Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Dominique RENAULT

En exercice : 21  
Présents : 14  
Votants : 21

#### **Excusés :**

Christine ADRIAN, Christiane BRESSION, Sébastien GALERON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER et Marie-Françoise QUERE.

#### **Pouvoirs :**

Marie-Françoise QUERE à Frédéric CUILLERIER.  
Valérie LABOUACHRA à Pascal FOULON.  
Carl LEQUERTIER à Florence MARQUES DA SILVA.  
Christine ADRIAN à Isabelle BRIARD.  
Christiane BRESSION à Sylvie CLERC.  
Sébastien GALERON à Dominique RENAULT.  
Bruno GUITTARD à Jean-Luc FOURNIER.

**Secrétaire auxiliaire :** Zakya TAIBI.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la présente délibération a pour objet de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus ces derniers mois.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité après avis du comité technique.

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les mouvements de personnel (départs, arrivées, réussites concours et examens professionnels, avancements de grade et promotion interne...), il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante :

### **Filière technique**

#### **Création**

1 poste d'Ingénieur Territorial (titulaire)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe et arrêté à la date du 11/07/2022 ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le 25 juillet 2022*

**Le Maire,**



**Frédéric CUILLERIER**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice des Projets,  
Zakya TAIBI.